

**MAIRIE
DE
MERCUER
07200**

Tél. : 04.75.35.43.78

Fax. : 04.75.35.51.63

Email : mairie.mercuer@wanadoo.fr

Compte rendu réunion bibliothèque

Lundi 23 juin 2014

Compte rendu de la réunion de la bibliothèque du 23/06/2014

Ordre du jour :

- Statut et forme juridique de la bibliothèque
- Préparation rentrée 2014 intervention à l'école, articulation entre temps d'enseignement et temps périscolaires ouverture au public
- Formation à laquelle Régine et Christine ont participé
- Aménagement local bibliothèque
- Informatisation bibliothèque
- Recherche de nouveaux bénévoles
- Questions diverses

Présents : Mme Martin (amicale laïque), Mr Dumoutier, Mme Lombard, Mme Ferreri, Mr Cosyns, Mme Belin, Mr Domergue, Mme Pouliquin, Mr Salavert, Mme Champetier, Mme Grégnac.

Excusés : Mme Sabatier (démissionnaire), Mme Issartel

Après les salutations d'usage, Monsieur Dumoutier remercie en particulier Mme Martin, représentante de l'amicale laïque pour sa participation à la réunion.

En préambule, Mme Lombard demande à intervenir à propos du compte rendu de la réunion précédente dans lequel elle a relevé des erreurs, et des détails à propos desquels elle apporte des précisions. En fin de réunion, elle distribuera un document rectifié aux participants.

Ensuite, l'ordre du jour est abordé :

1. Statut et forme juridique de la bibliothèque

Une commission tripartite (Amicale Laïque – Mairie – Bénévoles) est toujours en vigueur pour la gestion de la bibliothèque. La mairie verse sur le compte de l'amicale laïque la subvention annuelle de 250 euros, laquelle la reverse sur un compte à l'intitulé de la bibliothèque.

Dans les échanges, certains soulignent la lourdeur de cette forme associative pour laquelle aujourd'hui l'amicale ne sert qu'à faire transiter l'argent pour le compte de la bibliothèque. Il est à noter que Mme Martin, représentante de l'amicale, ne verrait pas de problèmes à ce que la bibliothèque s'affranchisse de l'association, sans que cela nuise à l'une ou l'autre des deux structures.

La gestion d'une bibliothèque municipale peut se faire :

- **En gestion directe par la mairie**

La gestion directe suppose une ligne budgétaire dédiée au fonctionnement de la bibliothèque dans le budget municipal. Les achats de livres ou autres besoins sont payés sur présentation de factures en mairie ; une caisse en numéraire est possible, permettant ainsi d'effectuer certains achats plus aisément. Une commission constituée des bénévoles représentant la bibliothèque émet les propositions et les projets. Elle les soumet à la Municipalité.

- **En gestion indirecte sous la forme d'une association loi 1901**

La gestion indirecte suppose donc une forme associative avec président, secrétaire, trésorier et des membres.

Après divers échanges, certains étant favorables à la gestion indirecte d'autres à la gestion directe, les participants conviennent que le temps passé aux détails de ces possibilités est suffisant et que la décision devra être prise en début de la prochaine séance, chacun ayant ainsi largement eu le temps de la réflexion.

2. Préparation rentrée 2014, intervention à l'école, articulation entre temps d'enseignement et temps périscolaires ouverture au public

La réforme 2013 a conduit à de nouveaux rythmes scolaires et des Temps d'Activités Périscolaires (3 heures/semaine) dont nous ne connaissons pas encore la répartition des horaires (probablement 2 x 1h30, lundi et jeudi).

La bibliothèque a toute légitimité pour intervenir dans ces heures périscolaires (T.A.P) dans le sens éducatif auprès des enfants, par et autour du livre, autre que dans un contexte scolaire.

Cet engagement nécessite une réflexion afin de créer une commission pour organiser et planifier les interventions possibles des bénévoles et ne peut se faire dans l'immédiat faute de projet abouti. Des propositions en terme d'activités se feront auprès de la mairie, elles nécessitent disponibilité et engagement des bénévoles. Le nombre actuel de bénévoles limite la tâche.

Les participants décident de traiter ce point lors d'une prochaine réunion, laissant ainsi à chacun le temps de la réflexion et le démarrage des TAP se faire à l'école.

Un élargissement des heures d'ouverture au public est à décider, offrant ainsi la possibilité à une fréquentation plus importante.

Des propositions concrètes sont souhaitées par tous les bénévoles, concernant la place de chacun, les heures et jours d'ouverture, l'accueil classe, le prêt de livres, les activités possibles, la gestion des prêts de livres aux classes, les déplacements des élèves vers le lieu de la bibliothèque et la responsabilité des bénévoles.

Compte tenu du temps imparti, cette organisation sera traitée et validée à la prochaine réunion prévue fin août.

3. Formation à laquelle Régine Gregnac et Christine Belin ont participé

Les grands points de la formation le cadre de la BDP ayant pour sujet les nouveaux rythmes scolaires sont présentés.

On y a beaucoup parlé d'éducation populaire

Il est important de retenir que ces Temps d'Accueil Périscolaires sont à différencier des temps scolaires et peuvent être occupés par les bénévoles qui souhaitent y participer.

L'intervention de la bibliothèque dans ce processus nécessite un projet cohérent et construit, qui suppose l'adhésion des bénévoles qui s'y engagent.

4. Aménagement local bibliothèque

Mr Dumoutier propose de faire la visite des futurs locaux de la bibliothèque et ceux en cours de restauration pour les différentes activités qui se feront dans le cadre des T.A.P.

5. Informatisation bibliothèque

Ajourné

6. Recherche de nouveaux bénévoles

Un appel à bénévoles sera lancé sous forme d'un document distribué aux élèves en direction de leurs parents ainsi qu'un message sur le site internet de la commune.

De cette réunion et des échanges qui s'y sont tenus, il apparaît évident que les bénévoles veulent concrétiser des projets pour cette bibliothèque dans une dynamique constructive et conviviale. L'intérêt de l'enfant demeure au cœur des préoccupations de tous.

Prochaine réunion

Vendredi 22 août 2014 à 17h30, à la bibliothèque.